



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR CLUB 7 (FITNESS)

## INTRODUCTION

Le présent Règlement Intérieur (ci-après le « Règlement ») est établi entre la société CLUB 7, SARL au capital de 2 000 000 euros inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 501 510 549, ayant son siège social sis 448 rue de la Roqueturière Impasse Suzanne Lenglen – 34090 MONTPELLIER (ci-après dénommé le « CLUB ») et toute personne physique qui adhère à une formule d'abonnement via le site internet ou à l'accueil du Club ainsi qu'à toute personne bénéficiant d'une invitation parrainage ou d'une séance d'essai (ci-après dénommé l'« Usager ») et ce afin de garantir un usage optimal du CLUB.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de Services (ci-après dénommées les « C.G.S ») acceptées par l'Usager lors de sa souscription au Club. A cet effet, l'Usager accédant aux installations du CLUB devra se soumettre aux dispositions du Règlement qu'il déclare accepter sans réserve. Il devra en outre se conformer aux instructions données par le personnel du CLUB et respecter les prescriptions et interdictions affichées dans le CLUB. L'Usager s'engage à lire et respecter ces instructions

## RÈGLEMENT

### Titre I : Accès au CLUB

#### Article 1 : Ouverture du CLUB

Le CLUB est ouvert suivant les horaires affichés dans le hall d'accueil du CLUB. La direction se réserve le droit de modifier les heures d'ouvertures et conditions d'utilisation du CLUB et informera l'Usager en amont de toute modification.

#### Article 2 : Conditions d'accès

- L'accès peut être subordonné au paiement d'un abonnement, d'un droit d'entrée et/ou d'un chèque de garantie ou la remise d'une pièce d'identité selon les cas, le tout selon les C.G.S applicables.
- Le badge d'entrée (ci-après le « Badge ») remis à tout Usager est nominatif et obligatoire pour chaque entrée et sortie.
- En cas de perte du Badge ou de détérioration et sauf stipulations contraires au contrat d'abonnement, le Badge sera facturé 20 euros TTC.
- Un Badge de prêt sera fourni au bénéficiaire d'une invitation dans le cadre d'un parrainage ou d'une séance d'essai le temps de la séance qui se déroulera uniquement sur rendez-vous.
- L'accès au club sur les heures de Libre accès est interdit aux usagers mineurs.
- Les Usagers mineurs de plus de 16 ans doivent être accompagnés par leur tuteur légal lors de leur premier accès pour la signature du contrat,
- La direction pourra interdire l'accès à toute personne en état de malpropreté ou d'ébriété ou présentant des plaies ou affections cutanées susceptibles de se propager en milieu humide.

#### Article 3 : Réservations et annulations

La réservation de cours et de créneaux en Libre accès doit s'effectuer sur l'application mobile gratuite IN & OUT Fitness. La réservation peut s'effectuer jusqu'à sept (7) jours à l'avance. Les créneaux réservés peuvent être annulés via l'application mobile jusqu'à un délai d'une (1) heure avant le début de la séance. En cas d'absences répétées (2 fois) aux séances réservés et de non-annulation dans les conditions précitées, l'Usager sera notifié par email ou par notification Push sur son Smartphone. En cas de faits répétés (minimum 3 fois), l'Usager en infraction pourra se voir interdire l'accès au CLUB pendant sept (7) jours. Avant toute inscription en Libre accès l'usager est invité à prendre connaissance du questionnaire d'auto évaluation médicale mis à disposition par l'établissement en annexe.

#### Article 4 : Comportement et respect mutuel

Il est interdit :

- De fumer ou de vapoter dans l'enceinte du CLUB,
- De boire ou manger en dehors des espaces réservés à cet effet,
- D'apporter, vendre ou consommer des boissons alcoolisées, des bouteilles et flacons de verre,
- De consommer des repas non fournis dans l'enceinte du CLUB,
- D'abandonner au sol des papiers, emballages et détritres divers.
- De faire entrer des animaux dans le CLUB,
- Toute activité de coaching personnel ou sauvage non effectuée par les coaches du CLUB,
- Les gestes, relations intimes/sexuelles et tout comportement contraire aux bonnes mœurs,
- De laisser les affaires personnelles hors des casiers prévus à cet effet,
- D'utiliser des appareils sonores susceptibles de perturber la tranquillité des autres Usagers.
- D'entreposer à l'intérieur du club les vélos électriques et trottinettes ainsi que la recharge de leur batterie

Il est toutefois important de rappeler que :

- Les accès aux sorties de secours doivent être libérés en permanence,
- Le personnel du CLUB est tenu de faire respecter les consignes de sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement. Tout comportement irrespectueux (agression verbale ou physique) à son encontre entraînera la résiliation du contrat d'abonnement de l'Usager le tout selon les C.G.S applicables.

### Titre II : Mesures d'hygiène et tenues

#### Article 5 : Tenue

- L'accès aux infrastructures du CLUB n'est autorisé qu'aux personnes en tenue décente, appropriée à la pratique sportive en salle ou à l'utilisation des appareils. Ce critère est soumis à l'appréciation du personnel du CLUB,
- L'accès à la salle ne peut se faire qu'en chaussures propres réservées à l'usage intérieur,
- L'accès au sauna, s'il en existe, est interdit à tout Usager non vêtu d'un maillot de bain (slip de bain ou boxer de bain pour les hommes, maillot de bain 1 ou pièces pour les femmes.
- Les ceintures ou tout vêtement ou objet susceptibles d'être entraînés par le fonctionnement des appareils est prohibé.
- Est interdit le port de tout signe politique ou religieux.

#### Article 6 : Hygiène

- Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'une serviette est obligatoire sur les machines, les tapis de sol et dans le sauna. Les appareils devront être essuyés avec une lingette fournie par le CLUB après chaque utilisation.

Il est interdit en dehors des vestiaires :

- D'être torse nu,
- De se déplacer pieds nus, en chaussettes.

#### Article 7 : Matériels

Le matériel utilisé lors des séances doit être rangé par chaque Usager au fur et à mesure après usage. Les barres devront être déchargées après chaque utilisation. L'Usager est tenu de ne pas laisser tomber le matériel bruyamment. Les appareils sont mis à disposition des Usagers sans surveillance.

Les Usagers s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation de chaque appareil. Pour accompagner l'Usager une application mobile IN & OUT Fitness peut être téléchargée gratuitement sur l'Apple store ou Google Play. Les Usagers pourront la consulter pour les exercices et obtenir des informations complémentaires pour l'utilisation des machines. L'Usager est informé qu'aucun membre du personnel ou responsable n'est physiquement présent dans l'établissement pendant les horaires de Libre accès.

#### Article 8 : Fermeture

Les Usagers devront impérativement regagner les vestiaires 30 minutes avant la fermeture des portes du CLUB. En cas de casier bloqué l'Usager peut contacter le responsable de la sécurité au : 06 58 32 95 10.

#### Article 9 : Sanction

La direction se réserve le droit d'exclure du CLUB, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les autres Usagers le tout selon les C.G.S applicables.

#### Article 10 : Objets de valeurs et objets trouvés

Les Usagers sont invités à n'apporter aucun objet de valeur. Les objets trouvés devront être remis et/ou réclamés à l'accueil du CLUB.

#### Article 11 : Sécurité

Tout accident doit immédiatement être signalé à la direction du CLUB. Une boîte de premiers secours se trouve à l'accueil du CLUB. En cas d'urgence, des téléphones rouges sont mis à disposition : un dans la salle de cardio-musculation et un autre dans la zone située entre les vestiaires hommes et femmes. Ils permettent d'alerter les services de secours et d'assurer la levée de doute en cas d'incendie. En complément le club a mis en place un dispositif de surveillance à distance afin d'assurer la sécurité des clients.

Numéros de téléphone importants :

- Service d'aide médicale d'urgence (ambulance) : 15
- Appel d'urgence européen : 112
- CHU de MONTPELLIER service des urgences 04 67 33 67 33
- Les pompiers : 18
- Contact du responsable de la sécurité : 06 58 32 95 10

#### Article 12 : Covid-19

Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation physique dites « gestes barrières », définies selon la réglementation nationale, doivent être respectées au sein du CLUB en toute circonstance. Le CLUB rappelle à tous ses Usagers qu'ils sont également acteurs dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19. À ce titre, tout Usager doit suivre les règles établies qui leur sont communiquées dès leur entrée à l'accueil du CLUB, et principalement les règles sanitaires de base applicables en tout lieu.

Chaque Usager devra :

- Utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'accueil du CLUB,
- Se munir d'un stylo personnel pour remplir son chèque, le paiement par carte bancaire sans contact et les signatures électronique restant à privilégier,
- Jeter les masques portés dans des poubelles réservées à cet effet,
- Faire preuve de patience en respectant les protocoles d'entrée/sortie mis en place à travers le balisage des circuits de déplacement,
- Respecter les règles d'usage et de comportement obligatoires en conformité avec les principes du contexte sanitaire,
- Assurer le lavage des mains au savon après chaque passage aux toilettes individuelles restant en service.



# TEST D'AUTO-ÉVALUATION

Ce test d'auto-évaluation permet de vérifier si votre état de santé nécessite un avis médical avant d'utiliser le libre accès.

Si vous répondez « oui » à au moins une question, il est vivement recommandé de ne pas recourir au libre accès sans avoir préalablement consulté un médecin.

Votre médecin a-t-il limité votre pratique sportive à certaines activités ?

Oui  Non

Ressentez-vous des douleurs à la poitrine, des palpitations ou un rythme cardiaque irrégulier lors d'un effort physique ?

Oui  Non

Avez-vous déjà eu des malaises ou des pertes de connaissance, même sans effort ?

Oui  Non

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?

Oui  Non

Au regard de vos antécédents médicaux et de votre état de santé actuel, pensez-vous qu'un avis médical soit nécessaire avant de commencer ou de reprendre une activité physique ?

Oui  Non

Avez-vous déjà ressenti un essoufflement inhabituel ou excessif lors d'efforts même minimales ?

Oui  Non

Avez-vous des problèmes osseux (fractures ou tassements), articulaires ou musculaires (par exemple au dos ou aux membres) susceptibles de s'aggraver lors de votre pratique d'une activité physique ?

Oui  Non

Êtes-vous enceinte ?

Oui  Non

